



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

30-05-2014-01

Absente excusée : Mme PEAN (en retard).

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – LISTE DE PRESENTATION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commission communale des impôts directs est composée, outre le Maire ou son adjoint délégué, de six membres titulaires et de six membres suppléants. Ces personnes sont désignées par la Direction Générale des Finances Publiques au sein d'une liste de présentation dressée en nombre double par le Conseil Municipal (soit douze titulaires et douze suppléants proposés).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DRESSE la liste suivante pour permettre à la Direction Générale des Finances Publiques de procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

MEMBRES TITULAIRES

- Vincent LECLERC (dom. à Arthez de Béarn)
- LETARGUA Jean-François (Maire Délégué de Gouze)
- Robert MARGNAC (Maire Délégué de Lendresse)
- Michel CAMDESSUS (Maire Délégué d'Arance)
- Véronique ETCHART
- CAMBET André
- LOQUET Patricia
- CRABOS Jean-Claude
- LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc
- LASBISTES Jean-Pierre
- LAFITTE Emile
- TROUILH Jean-Luc

MEMBRES SUPPLEANTS

- CAMDESSUS Gérard (dom. à Labastide-Cézeracq)
- BORDENAVE Jean-Marc
- BOUERIE Didier
- CANDAU Jean-Luc
- DEVILLE Eric
- DARRIGRAND Renée
- DOUMECQ-ARRISCLE Pierre
- GRAUX Robert
- HILLOOU Hervé
- MARQUE Didier
- PELLEGRINI Patrice
- SALEFRANQUE Pascal

PRECISE que, la commune étant sous le statut de la fusion par association, l'assemblée souhaiterait que les maires délégués de Gouze, Lendresse et Arance puissent être désignés comme membres titulaires de la commission, leur connaissance des communes annexes étant primordiale pour le travail à effectuer.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ